

Extrait
du registre des arrêtés

N°GEN - 2023- 014

Nature de l'acte : 3.5.2.

Le Maire de Condé-en-Normandie,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1,
Vu le code de la route,
Vu la demande présentée par M. RODRIGUES Tony de SIAEP Clécy Druance, 2 Rue Arsène Delavigne, Mairie 14570 CLECY pour des travaux sur le réseau d'eau potable, Chemin de la Valette, chemin de Sous le Mont, Chemin de l'Anfrière, Route du Bosq Brunet & chemin de Pontécoulant – Saint-Pierre la Vieille -14770 CONDE-EN-NORMANDIE,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers de la route et des riverains, il est nécessaire d'autoriser SIAEP Clécy Druance à utiliser le domaine public, d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules sur les sections susvisées à l'article 1 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – A compter du lundi 9 janvier 2023 de 8h00 et jusqu'au vendredi 20 janvier 2023 (jour prévisionnel de fin de chantier) sur les routes suivantes :

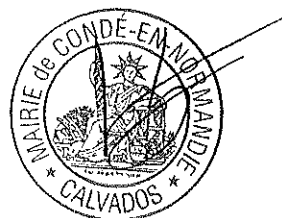
- Rue des Ecoles, Chemin Sous Le Mont et Chemin de l'Anfrière, le SIAEP Clécy Druance est autorisé à utiliser le domaine public et selon l'avancement du chantier, le stationnement des véhicules sera interdit et la chaussée sera rétrécie. La circulation devra être facilitée aux engins de secours ainsi qu'aux riverains.
- Route du Bosq Brunet, le SIAEP est autorisé à utiliser le domaine public et selon l'avancement du chantier, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, la chaussée sera rétrécie. La circulation devra être facilitée aux engins de secours.

Article 2 - La signalisation nécessaire sera mise en place par le SIAEP Clécy – Druance.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le SDIS14, Monsieur Le Directeur des Services Techniques Municipaux et M. Rodrigues du SIAEP Clécy-Druance.

Fait à Condé-en-Normandie, le 9 janvier 2023

Par délégalion,
Patrick Billard
Adjoint au maire
En charge des travaux et de la sécurité



V.D.